



Changement de statut passage d'etudiant etranger en commerçant

Par **afsixmok_old**, le **20/08/2007** à **12:41**

Je me presente, je suis étudiant étranger de nationalité tunisienne titulaire d'une carte de séjour temporaire d'un an qui prend fin le 15/10/2007, sachant que je réside en France depuis 4 ans.

Je souhaiterai racheter un fond de commerce d'une société de prestation de service liée à la téléphonie dont j'ai auparavant travaillé à temps partiel en tant que vendeur.

Par cette occasion, je souhaiterai créer ma propre entreprise conservant la même activité tout en ajoutant une prestation informatique étant donné que je possède un DUT informatique que j'ai obtenu en France.

Je me pose beaucoup de question et je souhaiterai savoir s'il serait plus judicieux de renouveler ma carte de séjour en tant qu'étudiant avant le dépôt du dossier de commerçant ou de procéder directement à mon changement de statut.

Je souhaiterai également avoir les informations nécessaires à l'aboutissement de mon projet et ainsi que les procédures, conseils et/ou astuces qui pourront m'aider dans mes démarches.

Vos avis et points de vues m'intéresse notamment sur la valorisation et la réalisation de ce projet afin d'éviter un refus de la préfecture ou de ma demande.

Tous vos conseils, astuces et trucs sont les bienvenus !!!

Je vous remercie par avance et j'espère avoir des réponses de votre part afin d'éclaircir mes idées ainsi mon projet pourra peut-être voir le jour.